|  |  |
| --- | --- |
| **Indicator**  | **Data**  |
| **Population, 2019 (no.)** | 11,801,151 |
| **Densité de population, 2018 (personnes par km² de surface terrestre)** | 101.85 |
| **Population côtière, 2014 (nbre)** | 3,235,418 |
| **Part de la population vivant dans les zones urbaines, 2019 (%)** | 47.9 |
| **Total des déchets solides municipaux générés,** **2014 (tonnes/an)** | 702,944 |

**Benin : fiche pays sur les plastiques**



**Portrait socio-économique**

Le Bénin est un pays d'Afrique de l'Ouest à revenu moyen inférieur, bordé par le Nigeria, le Togo, le Niger et le Burkina Faso. Son économie est fortement tributaire du commerce informel de réexportation et de transit avec le Nigeria, ainsi que de l'exportation de coton. Le pays comprend 12 départements régionaux et fonctionne selon un régime de république présidentielle unitaire avec un parlement.

En 2019, le Bénin a enregistré un PIB global (parité de pouvoir d'achat, PPA) légèrement inférieur à 39 milliards de dollars et un PIB (PPA) par habitant de 3 287,3 $, Avec une superficie de 112 622 kilomètres carrés (km2), il compte une population de 11 801 151 habitants (2019) et une densité de population de 101,85 personnes par km2 (2018). Bien que l'urbanisation ait augmenté au cours des dernières décennies, la majorité de la population du Bénin réside toujours dans les zones rurales - 52,1 % en 2019. Bien que son littoral mesure 171 kilomètres (km), plus d'un quart de sa population - plus de 3 millions en 2014 - réside dans les zones côtières, y compris l'importante ville portuaire de Cotonou.

**Industrie du plastique et écosystème**

En 2018 et 2019, le Bénin n'avait pas de production nationale de résine. Son industrie de conversion a transformé 1 kilotonne (kt) de polyéthylène téréphtalate (PET) ces deux années. Comme d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, le Bénin est un importateur net de matières plastiques. En 2019, 6,7 millions de kg de plastiques ont été importés dans le pays, dont du polyvinyle, de l'éthylène et de l'aluminium.

Le chlorure de polyvinyle (PVC) et le polyéthylène (PE) ont représenté environ 89 % des importations. La même année, le Bénin n'a exporté que 45 380 kg de plastiques, dont 70 % étaient des déchets plastiques.

**Gestion des déchets solides**

Le Bénin produit 0,54 kg de déchets solides municipaux (DSM) par habitant et par jour, ce qui représente une production quotidienne globale de DSM de 1,7 million de kg. Cependant, ce pays d'Afrique de l'Ouest a du mal à gérer efficacement ses déchets : environ 82,8 % des déchets solides municipaux générés au Bénin sont mal gérés.

La gestion des déchets plastiques est de plus en plus citée par le gouvernement béninois comme un problème environnemental urgent pour le pays. Les déchets plastiques représentent un peu moins de 8 % des déchets solides municipaux, avec un taux de production quotidien d'environ 139 000 kg, dont 83 % sont mal gérés12 ; 2 778 kg/jour de déchets plastiques s'échappent dans l'environnement au Bénin.

**Législation, politiques et autres initiatives**

En 2017, le gouvernement du Bénin avait confié la responsabilité de l'orientation de la législation sur la gestion des déchets à quatre organismes publics :

- Le ministère de la Vie et du Développement durable.

- Le ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme

- Le ministère de la Santé publique

- le ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation.

Actuellement, la gestion des déchets au Bénin est régie par deux instruments législatifs et un arrêté interministériel :

- la loi n° 98-030 de 1999 : En tant que cadre juridique principal, la loi n° 98-030 donne la priorité au principe du " pollueur-payeur " comme principal moteur de la gestion des déchets au Bénin.

- Loi n° 98-005, 1999 : Cette loi fait des collectivités locales les responsables directs de la collecte et du traitement des DSM.

- Arrêté interministériel n° 136/DHAB, 1995 : cet arrêté réglemente les activités de collecte, de traitement et d'élimination des déchets solides au Bénin.

Bien que le gouvernement n'ait pas encore introduit de stratégie nationale d'EC, le Bénin a fait quelques progrès dans l'adoption de politiques de produits et fiscales visant à promouvoir l'efficacité des ressources. Notamment, une loi d'interdiction du plastique a été introduite en 2017. Outre l'interdiction de la fabrication, de l'importation, de l'utilisation et de la vente de sacs en plastique non biodégradables, la loi prévoit de lourdes amendes pour les personnes qui enfreignent ses dispositions. De même, un arrêté interministériel a été introduit en 2004 qui autorise la perception de taxes environnementales et d'amendes pour la pollution causée par les emballages plastiques jetables.

